

## ÉCLOSION DE GRIPPE DANS UNE RPA

**Définition d'une éclosion :** Apparition dans une période de 10 jours de deux cas ou plus de grippe chez des résidents vivant dans des chambres ou appartements différents sur une même unité, étage ou secteur de la résidence.

Maladie	Symptômes les plus fréquents	Transmission	Mesures additionnelles à mettre en place
Infection des voies respiratoires causée par un virus influenza.	Apparition brusque de fièvre et de toux, accompagnés d'au moins un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Douleur articulaire, musculaire;</li> <li>Fatigue, lassitude;</li> <li>Mal de gorge.</li> </ul>	Sécrétions du nez et de la bouche de la personne infectée et des mains contaminées.	Précautions de gouttelettes et de contact du début des symptômes jusqu'à 5 jours après le début des symptômes.

### Particularités

Le résident malade doit, dans la mesure du possible, rester dans sa chambre en tout temps, jusqu'à au moins cinq jours après le début des symptômes. Si le résident partage sa chambre avec une autre personne, contacter la Direction de santé publique pour discuter des mesures à prendre avec le compagnon de chambre. Le médecin de la résidence/des résidents du secteur touché par l'éclosion devrait être avisé de la situation pour évaluer la pertinence d'administrer une prophylaxie antivirale à ces derniers.

### Mesures de prévention pour les travailleurs et les aidants

<b>Personnel devant appliquer les mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne en contact avec un résident présentant les symptômes de la grippe.</li> </ul>
<b>Hygiène des mains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec eau et savon ou solution hydro-alcoolique;</li> <li>Avant de donner des soins au résident et après l'avoir fait;</li> <li>Après le retrait des gants;</li> <li>Après tout contact avec l'environnement du résident (lit, poignée de porte, toilette);</li> <li>En sortant de la chambre.</li> </ul>
<b>Gants non stériles à usage unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminée par les sécrétions du résident atteint de grippe.</li> </ul>
<b>Blouse à manches longues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute personne qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminée par les sécrétions du résident atteint de grippe.</li> </ul>
<b>Masque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant d'entrer dans la chambre ou à moins de deux mètres d'un résident présentant les symptômes de la grippe.</li> </ul>

### Mesures de prévention pour les visiteurs

<b>Visiteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informar les visiteurs de la présence de cas de grippe et de l'importance de l'hygiène des mains;</li> <li>Restreindre le nombre de visiteurs des résidents atteints de la grippe;</li> <li>Les visiteurs qui donnent des soins doivent appliquer les mesures de prévention mises en place dans la chambre ou dans l'appartement (voir la section ci-dessus : Mesure de prévention pour les travailleurs et les aidants).</li> </ul>
------------------	---

## Mesures environnementales

Entretien ménager	<ul style="list-style-type: none"><li>Nettoyer et désinfecter au moins une fois par jour en utilisant un germicide habituel les objets fréquemment touchés (ex. : poignée de porte, rampe, téléphone) dans le secteur en éclosion et dans les espaces publics tels la salle à manger et les salons;</li><li>Autres objets et surfaces moins susceptibles d'être contaminés : nettoyage hebdomadaire ou au besoin avec les produits habituels.</li></ul>
Utilisation des toilettes	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière requise.</li></ul>
Matériel de soins et équipement (stéthoscope, pansement, marchette, etc.)	<ul style="list-style-type: none"><li>Apporter le minimum de matériel dans la chambre du résident;</li><li>Dans la mesure du possible, ne pas partager de thermomètre avec d'autres résidents sinon, il doit être nettoyé et désinfecté, avant une prochaine utilisation avec le germicide habituel.</li></ul>
Matériel d'hygiène et de soins personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière. Utiliser les produits du résident.</li></ul>
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière. Le lavage peut se faire de façon habituelle.</li></ul>
Vaisselle	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière. Le lavage peut se faire de façon habituelle.</li></ul>
Gestion des déchets et du matériel contaminé	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune mesure particulière. Sac de plastique fermé et jeté dans les ordures ménagères.</li></ul>

## Mesures administratives

Déclaration	<ul style="list-style-type: none"><li>Les éclosions de grippe doivent être signalées à la Direction de santé publique au 819 776-7642.</li></ul>
Suivi	<ul style="list-style-type: none"><li>Un suivi quotidien du nombre de nouveaux cas (résidents et employés) et du nombre de résidents symptomatiques doit être fait par la résidence et acheminé à la Direction de santé publique par télécopieur chaque jour au 819 770-3307.</li></ul>
Affichage	<ul style="list-style-type: none"><li>Apposer une affiche à chaque entrée publique de la résidence mentionnant la présence d'une éclosion de grippe.</li></ul>
Salle à manger	<ul style="list-style-type: none"><li>Encourager les résidents à se laver les mains avant chaque repas.</li></ul>
Activités de groupe	<ul style="list-style-type: none"><li>Suspendre les activités sociales ou de groupe sur l'unité, l'étage ou le secteur en éclosion jusqu'à la fin de l'éclosion.</li></ul>
Travailleurs malades	<ul style="list-style-type: none"><li>Exclure du travail jusqu'à 5 jours après le début de leurs symptômes.</li></ul>
Assignment du personnel	<ul style="list-style-type: none"><li>Dans la mesure du possible, seul le personnel vacciné ou recevant des antiviraux devrait avoir des contacts avec des résidents présentant des symptômes de grippe.</li></ul>
Admission et transfert de résidents	<ul style="list-style-type: none"><li>Cesser les <b>nouvelles</b> admissions dans le(s) secteur(s) en éclosion si 96 heures après la mise en place des mesures de contrôle le nombre quotidien de nouveaux cas demeure élevé;</li><li>Si un résident du secteur en éclosion doit être transféré dans un autre établissement, il faut aviser l'établissement d'accueil par téléphone <b>AVANT</b> que le transfert soit effectué.</li></ul>
Fin d'éclosion	<ul style="list-style-type: none"><li>10 jours après le début des symptômes du dernier cas.</li></ul>

Ces mesures peuvent être modifiées en fonction des lieux physiques, de l'intensité de l'éclosion et de la gravité des cas.